

CONCOURS  
ET EXAMENS **2021**

# ACTUALITÉ

## 2020-2021

Tous les événements incontournables !  
France • Europe • International



**50** SYNTHÈSES CLÉS



**400** FAITS, DATES ET  
CHIFFRES MARQUANTS



**140** CHRONOLOGIES,  
CARTES ET GRAPHIQUES



**200** QCM CORRIGÉS



**OFFERT**  
**ACTU 2021**  
MOIS PAR MOIS  
+ 200 QCM  
INTERACTIFS  
EN LIGNE

Vuibert



# ACTUALITÉ 2020-2021

**Tous les événements incontournables !**  
France • Europe • International

## **Sous la coordination de Jérôme Calauzènes**

### **Marie-Laure Boursat**

Diplômée de l'ESCP Europe,  
responsable administrative  
de Prépa ECOpole

### **Jérôme Calauzènes**

Agrégé d'histoire,  
professeur d'histoire et de géopolitique  
en classes préparatoires, enseignant à l'IEP  
de Saint-Germain-en-Laye

### **Céline Charles**

Diplômée de droit public international,  
professeure de sciences économiques  
et sociales

### **Adèle Cormier**

Étudiante à AgroParisTech - Institut des  
sciences et industries du vivant et de  
l'environnement (Paris)

### **Louise Cormier**

Urbaniste diplômée de Sciences Po,  
de Columbia University  
et de la London School of Economics

### **Glen Grainger**

Agrégé de lettres modernes, professeur  
de français et de culture générale en lycée  
et en BTS

### **Élodie Grémaud**

Diplômée d'histoire contemporaine,  
professeure des écoles

### **Thibaut Klinger**

Normalien agrégé d'histoire,  
professeur d'histoire-géographie

### **Marion Le Calvez**

Diplômée de Sciences Po,  
agrégée d'histoire,  
professeure d'histoire-géographie

### **Ludovic Sot**

Agrégé d'histoire et géographie,  
coordonnateur de prépa Sciences Po

# OFFERT EN LIGNE

pour réussir vos concours et examens 2021

Suivez l'**actualité 2021 mois par mois**  
grâce à notre fil d'actu

+

Testez votre connaissance de l'actualité  
avec **200 QCM interactifs**

À télécharger

sur **[www.vuibert.fr/site/210866](http://www.vuibert.fr/site/210866)**

Maquette : Séverine Tanguy

Réalisation : Grafatom

Illustrations : Valérie Goncalves, Marie-Christine Liennard et Christel Parolini

Crédits photographiques de couverture : Aline Morcillo / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP ;  
AP Photo / Carolyn Kaster / Sipa Press ; JOSEPH EID / AFP ; ink drop / Adobe Stock ;  
kerkezz / Adobe Stock ; bennymarty / Adobe Stock.

ISBN : 978-2-311-21086-6

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie :

20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – Janvier 2021 – 5, allée de la 2<sup>e</sup> D.B. – 75015 Paris – [www.vuibert.fr](http://www.vuibert.fr)



# SOMMAIRE



## ÉCONOMIE ET POLITIQUE

- ▶ Covid-19 et économie française : une crise plus grave que prévu ? ..... 8
- ▶ Le gouvernement Castex : un tournant pour le quinquennat ? ..... 12
- ▶ L'élection présidentielle américaine, une élection de la discorde..... 16
- ▶ Les élections municipales en France, une vague verte ?..... 20
- ▶ Le plan de relance européen : une occasion de relancer l'Union européenne ? ..... 24
- ▶ La fin du règne d'Angela Merkel ..... 28
- ▶ La réforme des retraites ..... 32
- ▶ Les fonds d'investissement : nouveaux maîtres du monde ? ..... 36
- ▶ Le PIB, un indicateur économique toujours pertinent ? ..... 40



**PERSONNALITÉ : Aung San Suu Kyi** ..... 44



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** ..... 46



**QCM** ..... 48



## GÉOPOLITIQUE

- ▶ Liban : le centenaire de tous les dangers ..... 54
- ▶ La Turquie : des ambitions conquérantes qui masquent de véritables difficultés ..... 58
- ▶ Hong Kong : la fin des libertés ? ..... 62
- ▶ Chine et États-Unis : la nouvelle guerre froide ? ..... 66
- ▶ Biélorussie : la fin du dernier dinosaure post-soviétique ? ..... 70
- ▶ Moyen-Orient : entre chaos et recomposition ..... 74
- ▶ Le grand retour des frontières ? ..... 78
- ▶ Corée du Nord : rumeurs et revirements ..... 82
- ▶ Chili : le bon élève de l'Amérique latine en plein chaos ..... 86



**PERSONNALITÉ : Benyamin Netanyahu** ..... 90



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** ..... 92



**QCM** ..... 94

PARTIE 1

PARTIE 2



## DROIT ET SOCIÉTÉ

### PARTIE 3

- ▶ La mort de George Floyd : comment mieux lutter contre les violences policières ? ..... **100**
- ▶ Covid-19 : un enjeu de santé publique ..... **104**
- ▶ L'Éducation nationale à l'épreuve de la crise de Covid-19 ..... **108**
- ▶ Ségur de la santé : vers une issue à la crise de l'hôpital public en France ?..... **112**
- ▶ Les politiques et la justice en France en 2020 : vers une recrudescence des scandales ? ..... **116**
- ▶ Faut-il déboulonner les statues ?..... **120**
- ▶ La révision des lois de bioéthique : où en est-on ? ..... **124**
- ▶ Violences domestiques et confinement : mise en lumière d'un phénomène structurel..... **128**
- ▶ StopCovid : santé vs liberté ? ..... **132**



**PERSONNALITÉ : John Roberts** **136**



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** **138**



**QCM** **140**



## ENTREPRISES ET MONDE DU TRAVAIL

### PARTIE 4

- ▶ Le télétravail : d'une mesure d'urgence à un mouvement de fond ..... **146**
- ▶ Quel avenir pour le géant de l'aérien Air France-KLM ? ..... **150**
- ▶ « Big Pharma » et la crise du coronavirus : profits et remises en cause ..... **154**
- ▶ Le déploiement de la 5G dans le monde : un dossier technique à forte connotation politique..... **158**
- ▶ Eau, luxe : des rachats d'entreprises houleux sous l'influence de l'État français..... **162**
- ▶ Les libertés à l'épreuve de la reconnaissance faciale ..... **166**
- ▶ SpaceX : une société privée à la conquête de l'espace..... **170**
- ▶ Le marché automobile s'électrifie à vive allure !..... **174**
- ▶ Le nucléaire dans le monde : quels usages et quels enjeux ?..... **178**



**PERSONNALITÉ : Marillyn Hewson** **182**



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** **184**



**QCM** **186**



## CULTURE ET ENVIRONNEMENT

- ▶ La Convention citoyenne pour le climat : de vrais engagements écologiques ou une coquille vide ? ..... **192**
- ▶ Les feux de 2019-2020 sans précédent pour l'Australie..... **196**
- ▶ Le déclin accéléré des populations animales ..... **200**
- ▶ Records de températures en Arctique et fonte du permafrost en Russie ..... **204**
- ▶ Déplacements à vélo : une vélorution urbaine en trompe-l'œil ?..... **208**
- ▶ L'appel du 18 juin 1940 : un appel qui a changé le cours de la guerre ? ..... **212**
- ▶ Le monde de la culture à l'épreuve de la pandémie : vers de nouvelles pratiques ? ..... **216**
- ▶ Affaire Polanski : l'indignation féministe..... **220**
- ▶ Le sport au temps de la crise de Covid-19 : une reconfiguration profonde ? ..... **224**



**PERSONNALITÉ : Christo** ..... **228**



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** ..... **230**



**QCM** ..... **232**



**ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2020** ..... **236**



**30 CITATIONS INCONTOURNABLES DE L'ANNÉE 2020** ..... **238**



## CLASSEMENTS INCONTOURNABLES EN 2020

- ▶ Les 10 pays les plus touchés par la Covid-19..... **244**
- ▶ Les 10 pays les plus peuplés..... **245**
- ▶ Les 10 bidonvilles les plus peuplés..... **246**
- ▶ Les 10 pays les plus pollués..... **247**
- ▶ Les 10 personnalités les plus riches du monde..... **248**
- ▶ Les 10 musiciens les mieux payés..... **249**
- ▶ Les 10 sociétés françaises les plus riches..... **250**
- ▶ Les 10 sites d'e-commerce les plus visités en France..... **251**
- ▶ Les 10 meilleures universités..... **252**
- ▶ Les 10 livres les plus vendus en France pendant le premier confinement..... **253**
- ▶ Les 10 applications les plus téléchargées pendant le confinement..... **254**





# ÉCONOMIE ET POLITIQUE

- ▶ Covid-19 et économie française : une crise plus grave que prévu ? ..... 8
- ▶ Le gouvernement Castex : un tournant pour le quinquennat ? ..... 12
- ▶ L'élection présidentielle américaine, une élection de la discorde ..... 16
- ▶ Les élections municipales en France, une vague verte ? ..... 20
- ▶ Le plan de relance européen : une occasion de relancer l'Union européenne ? ..... 24
- ▶ La fin du règne d'Angela Merkel ..... 28
- ▶ La réforme des retraites ..... 32
- ▶ Les fonds d'investissement : nouveaux maîtres du monde ? ..... 36
- ▶ Le PIB, un indicateur économique toujours pertinent ? ..... 40



**PERSONNALITÉ : Aung San Suu Kyi** 44



**AUTRES FAITS MARQUANTS 2020** 46



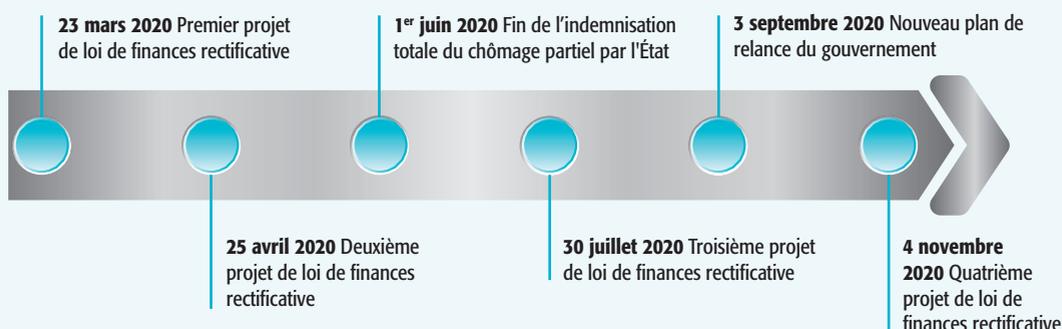
**QCM** 48



# Covid-19 et économie française : une crise plus grave que prévu ?

par Jérôme Calauzènes

L'épidémie de coronavirus qui a touché le monde a entraîné, dans la majorité des pays, des mesures de confinement qui ont ralenti l'économie mondiale. En France, Bercy et la Banque de France prévoient une chute du PIB de 10 à 11 % pour l'année 2020 (– 9 % selon l'OFCE, Observatoire français des conjonctures économiques)



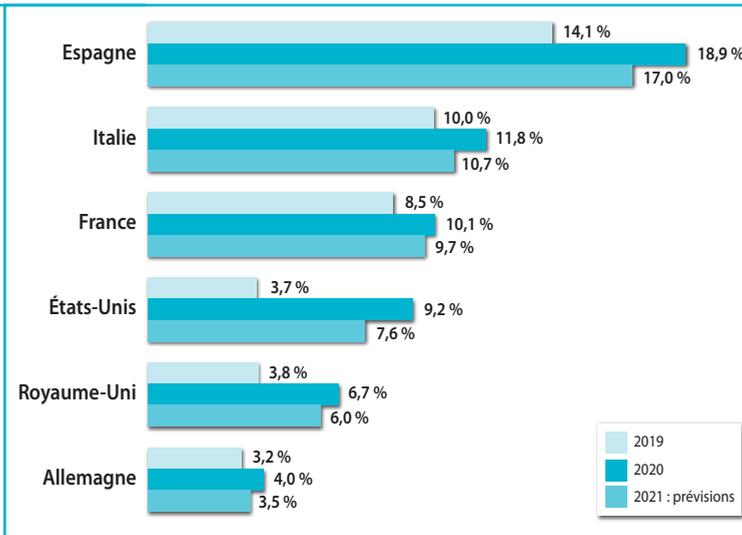
## ► L'économie française en forte récession

La Covid-19 a affecté les économies mondiales de deux façons. D'une part, les mesures de confinement dans la plupart des pays ont entraîné une forte baisse de la consommation. D'autre part, les économies s'étant repliées sur elles-mêmes, le commerce mondial s'en est trouvé fortement affecté. La France, pays largement ouvert sur le monde (taux d'ouverture de 21 %, ce qui correspond à la moyenne mondiale), en a donc largement pâti.

La dette française s'est considérablement creusée. Le quatrième projet de loi de finances rectificative, paru en novembre 2020, évalue le ratio de dette française sur le PIB à 2 650 milliards d'euros, soit 121 % de la richesse nationale annuelle (alors qu'elle était de 98 % du PIB fin 2019 et qu'elle semblait se stabiliser). Pour l'année 2020, on s'attend à un déficit public record, à hauteur de 223 milliards d'euros, soit 11,3 % du PIB. C'est la dégradation des finances publiques la plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale.

En conséquence, le taux de chômage, qui avait eu tendance à diminuer depuis la mi-2015, devrait franchir à nouveau la barre symbolique des 10 %, alors qu'il était de 8,5 % en 2019 et de 9 % au troisième trimestre 2020. De mars à mai 2020, 1,1 million de chômeurs de catégorie A ont été enregistrés en plus. Au troisième trimestre 2020, on enregistre 2,7 millions de chômeurs. Le pouvoir a d'ailleurs abandonné l'objectif qu'Emmanuel Macron avait fixé en 2017, de passer sous le seuil des 7 % en 2022. Pourtant, selon certains analystes, cette hausse historique s'explique avant tout par un « reclassement » des personnes précaires en activité réduite.

### Estimations du taux de chômage dans quelques pays



Source : Commission européenne, 23 avril 2020.

Si pendant les 8 semaines du premier confinement, l'activité économique a globalement chuté de 33 %, certains secteurs ont été particulièrement affectés. L'hébergement et la restauration ont enregistré une baisse d'activité de plus de 90 %, la construction a perdu les trois quarts de son activité normale, les activités de transports et d'entreposage ont perdu 60 % de leur chiffre d'affaires tandis que l'industrie manufacturière, le commerce, la cokéfaction et le raffinage affichent une perte d'activité de près de la moitié. D'autres secteurs ont été moins sévèrement touchés : les industries extractives et la production d'énergie (- 23 %), l'agriculture (- 15 %), l'industrie agroalimentaire (- 5 %), les services immobiliers (- 2 %). Il est à noter que le secteur des services financiers et autres services aux entreprises (informatique, conseil...) n'affiche aucune perte de croissance.

Parallèlement, l'inflation a beaucoup diminué, essentiellement du fait de la forte chute du prix des produits pétroliers. Mais il faut noter une augmentation des prix des produits alimentaires, en lien avec une forte demande.

## ► Des mesures pour relancer l'activité économique

Face aux faillites des entreprises et aux multiples plans sociaux qui se profilent, l'État a décidé d'intervenir pour soutenir massivement l'économie et favoriser la reprise.

À la suite de l'annonce du président de la République, le 12 mars 2020, un premier projet de loi de finances rectificative est adopté le 23 mars. Le texte instaure d'abord une garantie de l'État sur les prêts octroyés aux entreprises par les banques pour 300 milliards d'euros. L'État s'est également engagé à prendre en charge la totalité du versement du chômage partiel pour les salariés dont on aura dû baisser l'activité. Ce plan prévoit aussi un fonds de solidarité doté de 1 milliard d'euros (financé à hauteur de 750 millions d'euros par l'État et 250 millions par les Régions). Il est créé à destination des commerçants, artisans et des petites entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ayant connu une baisse de leurs revenus d'au moins 70 % entre mars 2019 et mars 2020 ou ayant fermé. Avec le report des charges fiscales et sociales pour le mois de mars pour toutes les entreprises qui le souhaitent, ce sont 45 milliards d'euros qui sont injectés pour soutenir l'économie et les entreprises.

Le 25 avril 2020, face au prolongement du confinement, une deuxième loi de finances rectificative est adoptée. Le plan d'urgence économique de 45 milliards d'euros, voté en mars pour soutenir l'économie et l'emploi, est étendu à hauteur de 110 milliards d'euros. Le financement du chômage partiel est relevé à 25,8 milliards d'euros, afin de tenir compte de la prolongation du confinement et de l'extension de ce dispositif (notamment pour les parents d'enfants sans solution de garde). Le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE) et pour les indépendants est augmenté et passe à 7 milliards d'euros et les conditions d'accès sont assouplies. Un fonds de 20 milliards d'euros est créé pour renforcer des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté. Il doit permettre des montées au capital ou d'éventuelles nationalisations temporaires (l'aéronautique ou l'automobile, par exemple). Cette loi prévoit enfin des aides d'urgence pour 4,1 millions de ménages modestes.

Une troisième loi de finances rectificative a été promulguée le 30 juillet 2020. Les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et renforcés pour atteindre au total près de 31 milliards d'euros pour le chômage partiel (soit 1,4 % du PIB) et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les TPE. Ils sont complétés par des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise, pour un montant d'environ 45 milliards d'euros (tourisme, automobile, aéronautique, entreprises technologiques, secteur culturel). Une mesure d'exonération de cotisations et contributions sociales patronales, associée à un crédit de cotisations est instaurée pour permettre à certaines TPE et PME de réduire leurs passifs sociaux. De nouveaux crédits ont été votés (490 millions d'euros pour « décarboner » l'industrie ou des projets de relocalisation industrielle). De même, 4,5 milliards d'euros vont être alloués pour soutenir les collectivités locales, et des aides sont enfin prévues pour les plus démunis et pour les étudiants : augmentation des moyens dédiés à l'hébergement d'urgence et à la lutte contre les violences faites aux femmes, aides exceptionnelles pour les étudiants et les jeunes précaires.

En septembre 2020, un nouveau plan de relance de 100 milliards d'euros a été adopté par le gouvernement. Il s'articule autour de trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. La somme de 30 milliards d'euros est ainsi destinée au financement de la transition écologique. L'objectif est d'accélérer la conversion écologique de l'économie française pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le volet compétitivité intègre un investissement massif dans les technologies dites d'avenir (technologies vertes), un soutien plus important à la recherche et à la formation. Le volet cohésion entend lutter contre les inégalités en accompagnant les jeunes et les plus vulnérables vers l'emploi, en soutenant les personnes précaires et en renforçant l'équité territoriale.

Le quatrième projet de loi de finances rectificative, en novembre 2020, provisionne 20 milliards d'euros avec pour objectif de soutenir massivement l'économie.

### ► Quelles perspectives ?

Le premier enjeu, pour le nouveau gouvernement de Jean Castex, est de relancer la consommation. Les Français n'ont en effet pas pu véritablement consommer pendant le confinement. Ainsi, 80 milliards d'euros d'épargne ont été constitués et il s'agit d'éviter qu'ils ne constituent une épargne de précaution.

En second lieu, il s'agit d'évaluer l'ampleur de la relance étatique. Si les chiffres donnés sont impressionnants et feront plonger les comptes publics, il ne faut pas non plus les exagérer. La majorité des montants annoncés le sont sous la forme de garantie de prêt et non d'argent investi ou alloué. Cela dit, il faut remarquer que l'intervention de l'État a été réelle. La question reste de savoir qui va payer à l'heure où le Président a refusé des augmentations d'impôts pour les ménages les plus riches. Cette crise interroge sur la succession des plans de rigueur qui n'ont cessé d'être mis en place à l'échelle nationale et européenne.

Enfin, certains économistes affirment que la France devrait être plus affectée par la crise que d'autres pays développés. Cela s'explique par le fait que le confinement y a été long et que le déconfinement a été progressif. En outre, le confinement a touché des points clés de l'économie française comme le tourisme, l'automobile, l'aéronautique... Enfin, la consommation est le principal moteur de la croissance tricolore. Or, elle a été particulièrement touchée pendant le confinement.

Selon les prévisions de l'OCDE, la reprise pourrait commencer en 2021, mais le retour à la normale ne se ferait pas avant 2022. Une chose est sûre, l'intervention de l'État aura amoindri le choc (le système du chômage partiel, indemnisé en totalité par l'État jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020, par exemple, aura permis de conserver le pouvoir d'achat). Le principe du chômage partiel est repris pour le nouveau confinement, en vigueur depuis le 30 octobre.

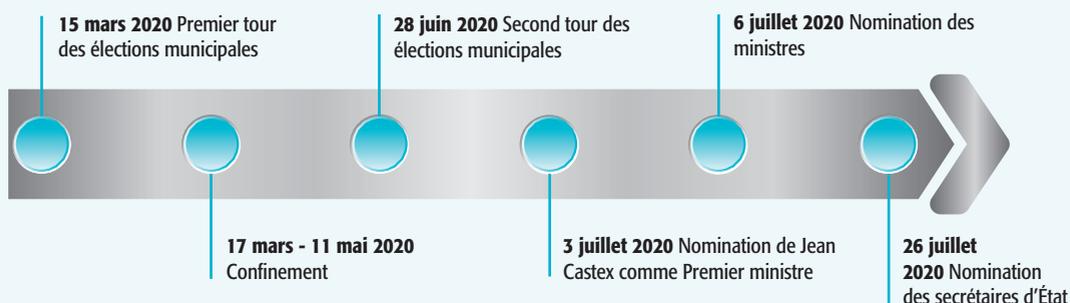
Reste enfin à savoir si la confiance sera suffisante pour que les ménages retrouvent le chemin de la consommation.



# Le gouvernement Castex : un tournant pour le quinquennat ?

par Ludovic Sot

**L**e 3 juillet 2020, Jean Castex est nommé Premier ministre en remplacement d'Édouard Philippe. Cette nomination intervient à la suite du second tour des élections municipales, le 28 juin 2020, de la Convention citoyenne sur le climat, dont les membres ont été reçus à l'Élysée le 29 juin 2020, et dans le contexte de la crise du coronavirus. Ce gouvernement est présenté comme celui chargé d'amorcer un tournant pour le quinquennat d'Emmanuel Macron.



## ► Jean Castex, un nouveau venu ?

Les élections municipales de 2020 ont été marquées par une abstention historique et une percée écologiste. Emmanuel Macron dit qu'il a tiré les enseignements des élections municipales, et il choisit comme Premier ministre de son nouveau gouvernement un homme issu de la droite. Mais il choisit aussi une personnalité qui ne lui fera pas d'ombre. Il lui impose, par ailleurs, l'un de ses proches comme directeur de cabinet, Nicolas Revel.

Inconnu du grand public, Jean Castex est un haut fonctionnaire, adhérent au parti Les Républicains, qui a travaillé auprès de Xavier Bertrand et de Nicolas Sarkozy. S'il connaît les coulisses du pouvoir, il est aussi un élu local, maire de Prades dans les Pyrénées-Orientales depuis 2008. Le 2 avril 2020, le Premier ministre Édouard Philippe lui confie la gestion du déconfinement. Le 3 juillet 2020, le président de la République Emmanuel Macron annonce qu'il l'a choisi pour succéder à Édouard Philippe à Matignon.

Jean Castex est accusé, par l'opposition, d'être un « technocrate », c'est-à-dire un homme issu de la haute fonction publique qui aurait pris le pas sur les élus. Pourtant, s'il est bien issu de l'École nationale d'administration (ENA) et a fait sa carrière dans divers ministères, c'est aussi un élu local. Il se présente comme défendant le triptyque « responsabilité, laïcité, autorité » et réfute la qualification de simple « collaborateur » que le patron des Républicains Christian Jacob avait lancée après sa nomination à Matignon, reprenant la terminologie que Nicolas Sarkozy employait pour qualifier son Premier ministre François Fillon. En effet, le choix de Jean Castex comme Premier ministre par Emmanuel Macron, ainsi que l'éviction d'Édouard Philippe sont analysés comme la promotion d'un homme qui ne ferait pas d'ombre au président de la République en vue de sa probable candidature pour un second mandat.

► Un gouvernement « droitier »

Le gouvernement de Jean Castex

**Le gouvernement de Jean Castex**

**Ministres**

**JEAN CASTEX**  
Premier ministre

**Jean-Yves Le Drian**  
Europe  
Affaires étrangères

**Barbara Pompili**  
Transition écologique

**Jean-Michel Blanquer**  
Éducation, Jeunesse, Sports

**Bruno Le Maire**  
Économie  
Finances, Relance

**Florence Parly**  
Armées

**Gérald Darmanin**  
Intérieur

**Elisabeth Borne**  
Travail, Emploi,  
Insertion

**Sébastien Lecornu**  
Outre-mer

**Jacqueline Gourault**  
Cohésion  
des Territoires

**Eric Dupond-Moretti**  
Garde des Sceaux,  
ministre de la Justice

**Roselyne Bachelot**  
Culture

**Olivier Véran**  
Solidarités  
et Santé

**Annick Girardin**  
Mer

**Frédérique Vidal**  
Enseignement  
supérieur, Recherche  
et Innovation

**Julien Denormandie**  
Agriculture  
et Alimentation

**Amélie de Montchalin**  
Transformation  
et Fonction publiques

**Ministres délégués**

Auprès du Premier ministre  
**Marc Fesneau**  
Relations avec le Parlement  
et Participation citoyenne

Auprès du ministre de la Transition écologique  
**Emmanuelle Wargon**  
Logement

Auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
**Roxana Maracineanu**  
Sports

Auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
**Brigitte Klinkert**  
Insertion

Auprès du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
**Nadia Hai**  
Ville

Auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
**Olivier Dussopt**  
Comptes publics

Auprès du ministre de l'Intérieur  
**Geneviève Darrieussecq**  
Mémoire et Anciens combattants

Auprès du ministre des Affaires étrangères  
**Franck Riester**  
Commerce extérieur, Attractivité

Auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
**Agnès Pannier-Runacher**  
Industrie

Auprès du ministre de l'Intérieur  
**Marlène Schiappa**  
Citoyenneté

Auprès du ministre de l'Autonomie  
**Brigitte Bourguignon**  
Autonomie

**Secrétaire d'État**  
Auprès du Premier ministre  
**Gabriel Attal**  
Porte-parole

AFP

© Sophie Ramis, Kun Tian, Alain Bommenel – AFP.

Jean Castex prend la tête d'un gouvernement marqué par un grand nombre de membres – 31 ministres, 17 femmes et 14 hommes – et une organisation très pyramidale : pour accompagner les ministres, sont nommés des ministres délégués puis des secrétaires d'État. Ces derniers ne participent au conseil des ministres que si les sujets abordés entrent dans le champ de compétences de leur délégation.

La plupart des ministres et secrétaires d'État sont des personnalités politiques expérimentées essentiellement issues des partis de droite. Le but semble ici, en vue de l'élection présidentielle de 2022, de siphonner l'électorat du parti Les Républicains. Dans cette même veine, il fait la part belle aux ministères régaliens, une des faiblesses de la République macronienne et longtemps l'apanage de la droite classique, dont les valeurs cardinales restent l'ordre et l'autorité.

La question se pose, ici aussi, de l'opportunité d'un changement de gouvernement. Emmanuel Macron a sans doute souhaité marquer la fin du confinement, mais aussi se débarrasser d'un Premier ministre très populaire, dont la cote de popularité dépassait les 50 % d'opinions favorables alors que celle du président de la République peinait, en juin 2020, à dépasser le tiers. Le risque est pourtant que l'ancien chef du gouvernement, redevenu maire du Havre, se sente une légitimité lors de la future élection présidentielle.

## ► Nominations polémiques et prises de fonction difficiles

Une personnalité, non politique, fait son entrée au gouvernement : Éric Dupont-Moretti comme garde des Sceaux, ministre de la Justice. Avocat pénaliste renommé, son arrivée au ministère de la Justice a suscité de nombreuses polémiques, à commencer par la nomination de l'avocate Nathalie Roret le 21 septembre 2020, à la tête de l'École nationale de la magistrature. Pour la première fois, cette institution sera dirigée par une femme, mais surtout par une avocate et non, comme à l'habitude, par un magistrat. Les magistrats se sentent humiliés par cette nomination et celle du ministre qui, en tant qu'avocat, a beaucoup dénoncé le pouvoir des juges. Autre dossier sensible pour le ministre, avant sa prise de fonction, il avait porté plainte contre X auprès du procureur de la République après sa mise sur écoute à la demande du parquet national financier. Certains craignent dans ce cas, un conflit d'intérêts puisqu'il souhaite, en tant que ministre, pousser plus avant cette affaire. Sa position de garde des Sceaux fait craindre son ingérence dans des affaires dans lesquelles, en tant qu'avocat, il était partie prenante.

Personnalité politique expérimentée et déjà ministre dans le précédent gouvernement, Gérald Darmanin devient ministre de l'Intérieur. Il succède à Christophe Castaner dans un contexte de violences policières et de défiance vis-à-vis de la police. Néanmoins cette nomination a été vivement contestée, car il est visé depuis 2018 par une plainte pour viol, harcèlement sexuel et abus de confiance. Plusieurs associations, notamment féministes, ont dénoncé cette promotion pour le maire de Tourcoing qui se trouve en outre à un poste stratégique pour intervenir dans la procédure qui le vise, pensent-elles. Du côté de l'Élysée, c'est au nom de la présomption d'innocence que cette nomination est justifiée.

Au cœur des préoccupations des Français et à la suite de la Convention citoyenne sur le climat, le ministère de la Transition écologique est confié à une députée de La

République en Marche, ancienne d'Europe Écologie-Les Verts, Barbara Pompili. Cette dernière veut promouvoir l'écologie transversale, qui doit ainsi être présente dans toutes les politiques, notamment au cœur du plan de relance. Pour autant, elle a dû revoir ses positions en acceptant la levée du moratoire sur l'utilisation des néonicotinoïdes, insecticide mortel pour les abeilles, largement utilisé dans la culture de la betterave sucrière. En 2016, Barbara Pompili, alors secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, avait pourtant fait voter la loi pour l'interdiction de l'utilisation de ces produits en France, qui était par ailleurs un engagement de campagne d'Emmanuel Macron.

Le ministère de la Culture est confié à Roselyne Bachelot. Ancienne ministre de la Santé, chroniqueuse sur différentes chaînes de télévision et sur France Musique, elle est l'une des personnalités politiques préférées des Français d'après plusieurs sondages. Passionnée par la culture, elle a la lourde tâche de prendre les rênes d'un ministère très touché par la crise de Covid-19. La ministre a essayé de défendre un assouplissement pour les salles de spectacle et de cinéma lorsque le président de la République a annoncé le couvre-feu à 21 heures dans de nombreuses métropoles à partir du 17 octobre. Elle souhaitait que les spectacles ou les séances de cinéma puissent s'achever à 21 heures et que les spectateurs munis de leurs billets puissent ensuite rentrer chez eux sans encombre. Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, a immédiatement pris position contre, considérant qu'il ne fallait pas de dérogation, suivi en cela par le Premier ministre.

Plusieurs ministres ont conservé leur place au sein du gouvernement. C'est le cas de Jean-Yves Le Drian au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de Bruno Le Maire au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, de Florence Parly au ministère des Armées ou encore d'Olivier Véran au ministère des Solidarités et de la Santé.

Bruno Le Maire, seul maître à Bercy, a la lourde tâche de piloter le plan de relance économique de 100 milliards d'euros à la suite des graves conséquences économiques et sociales de la crise de Covid-19. En parallèle de cette politique de relance, le président de la République a également choisi de nommer François Bayrou à la tête d'un haut-commissariat au plan rattaché auprès du Premier ministre. Il doit ainsi penser la France des vingt aux trente prochaines années, et conseiller le gouvernement sur ses choix pour une politique à moyen et long terme.

Olivier Véran, qui était devenu ministre de la Santé, en février 2020, au cœur de la crise du coronavirus à la suite de la démission d'Agnès Buzyn appelée à prendre la tête de la candidature La République en Marche pour les municipales à Paris, conserve son poste. Il incarne ainsi la continuité dans la lutte contre l'épidémie, multipliant les points d'information auprès du public.

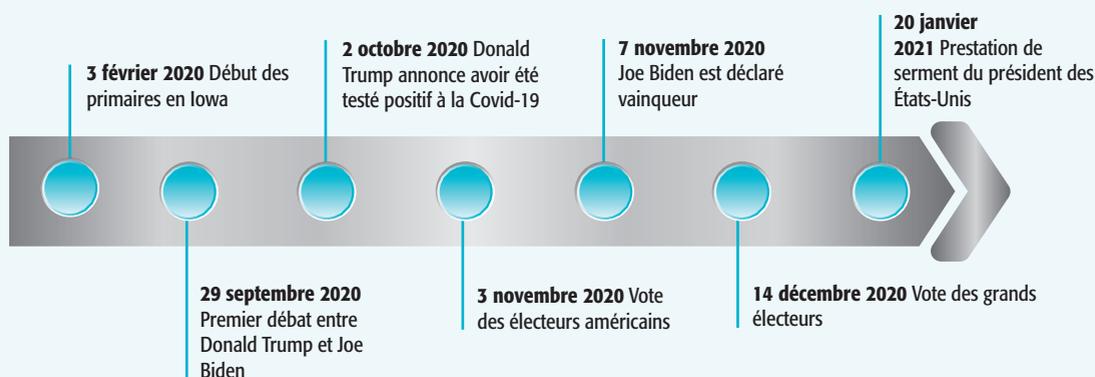
Jean-Michel Blanquer, dont la popularité est très faible auprès des enseignants qui vivent ses réformes comme une défiance vis-à-vis de leur profession et une remise en cause de leur travail, conserve son portefeuille qui est même élargi aux Sports. Il s'agit d'une preuve de confiance de la part du président de la République alors même qu'il a été plusieurs fois désavoué dans la période de confinement. En novembre 2020, il est cependant rattrapé par l'affaire du syndicat Avenir lycéen qui aurait reçu des subventions conséquentes de la part du ministère de l'Éducation nationale dans le but de soutenir la politique menée par Jean-Michel Blanquer.



# L'élection présidentielle américaine, une élection de la discorde

par Ludovic Sot

L'élection présidentielle américaine 2020 se passe dans un contexte inédit de crise sanitaire et de très grande défiance vis-à-vis du président sortant. Rarement les États-Unis n'ont été si divisés.



## ► Un système ancien et complexe

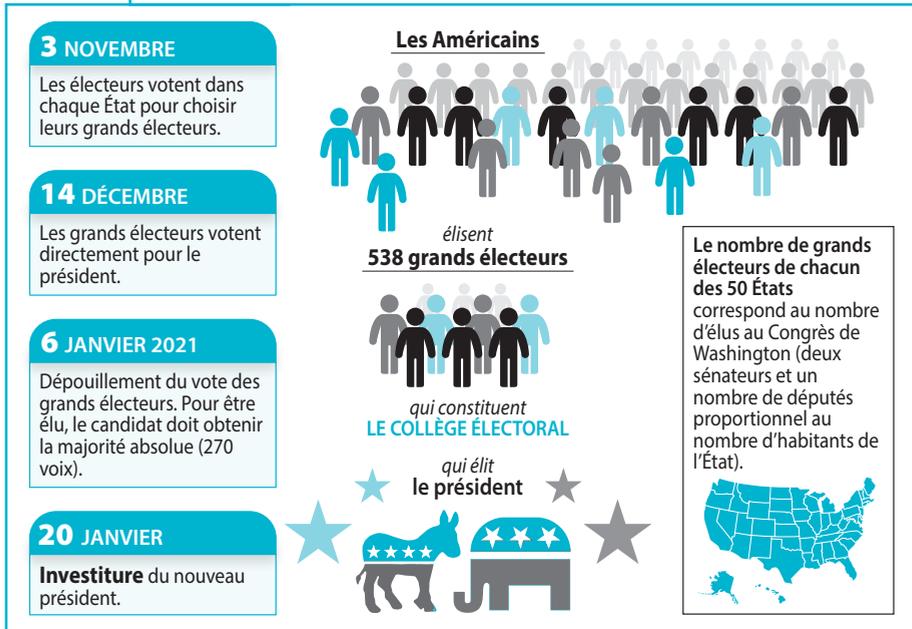
Le système des élections présidentielles américaines est un système qui dure une longue année. Il est inscrit dans la Constitution américaine.

Durant l'été, les délégués de chaque parti se réunissent en conventions nationales. Chaque convention désigne son candidat qui choisit un vice-président avec qui il forme un « ticket ». La véritable campagne électorale débute le premier dimanche de septembre. Depuis 1960, les deux candidats s'affrontent lors de duels télévisés. Ils achètent des spots à la télévision et font des meetings. Tout cela nécessite beaucoup d'argent. Les lobbies, les groupes de pression font des campagnes de presse à la radio, à la télévision, sur Internet et au téléphone.

L'élection proprement dite a lieu le mardi suivant le premier lundi de novembre. Les citoyens votent pour une liste de 538 grands électeurs. La règle est celle du « *winner-takes-all* » dans chaque État. Cela signifie que si une liste de grands électeurs l'emporte d'une voix dans un État, elle obtient tous les grands électeurs de l'État, ce qui explique

pourquoi il suffit de gagner quelques grands États. Le vote populaire n'assure pas nécessairement l'élection d'un candidat. Ainsi, en 2016, Donald Trump a eu moins de voix que son adversaire Hillary Clinton, mais a remporté les États clefs, ce qui lui a permis d'accéder à la Maison-Blanche. L'élection du président par les grands électeurs n'est alors qu'une simple formalité. Le président prend ses fonctions le 20 janvier (sauf si c'est un dimanche, c'est alors le 21) de l'année suivante en prêtant serment sur la Bible. Il prononce un discours inaugural.

### Organisation de la présidentielle américaine



### ► Une campagne bouleversée par la crise de Covid-19

En 2020, ce système a été profondément bouleversé du fait de la crise de Covid-19. Si le système est globalement resté le même, les primaires ont été décalées d'un mois, sauf dans le Wisconsin, et les conventions également. Dans le camp républicain, comme c'est l'usage, le président sortant après un premier mandat est le candidat naturel du parti. Pour autant, Donald Trump, qui ne faisait pas l'unanimité en 2016, s'est employé à remettre le Parti républicain en ordre de marche derrière lui. Peu de voix discordantes se sont exprimées et celles-ci étaient peu audibles. Les républicains n'ont pas proposé de nouveau programme. L'objectif du président sortant, âgé aujourd'hui de 74 ans, et de son parti est de transformer ces élections en plébiscite pour ou contre Donald Trump.

Du côté des démocrates, 23 candidats, dont 6 femmes, ont concouru pour la désignation. Les deux candidats qui se sont détachés du lot sont Bernie Sanders et Joe Biden. Le premier, à 79 ans, se présente comme socialiste et a le soutien d'une partie de la jeunesse pour son progressisme, sa volonté de la gratuité de l'éducation, sa lutte contre le

réchauffement climatique et pour les droits des minorités. Le second, Joe Biden, a 77 ans et a été vice-président de 2009 à 2017 aux côtés de Barack Obama. Son profil modéré en fait un candidat consensuel qui a, lui aussi, pris parti pour la gratuité des études à l'université, la défense de l'environnement et le doublement du salaire horaire minimum. Ce dernier emporte la désignation et choisit Kamala Harris comme colistière. Sénatrice métisse de Californie de 55 ans, ancienne procureure de Californie, elle apparaît comme celle pouvant faire le pont entre les ailes droite et gauche du Parti démocrate. Par son profil, elle doit permettre aux démocrates de reconquérir le vote des minorités et des femmes, et notamment celui des jeunes, plus attirés par l'abstention.

La situation de pandémie a contraint les candidats à limiter les meetings et les apparitions publiques. Pourtant, si Joe Biden s'est toujours montré soucieux de la santé publique et inquiet de la situation sanitaire de son pays, limitant ses sorties publiques - toujours avec un masque - et diffusant des messages enregistrés depuis chez lui, Donald Trump a toujours minimisé les risques de cette pandémie. Ainsi, le 24 mars il déclarait : « *nous ne pouvons laisser le remède être pire que le mal lui-même* », considérant que les conséquences économiques de la crise étaient plus importantes à prendre en compte que les victimes directes de la pandémie. Le 9 novembre 2020, alors que le président avait été lui-même hospitalisé après avoir contracté la maladie, on savait que celle-ci était responsable de 240 000 morts aux États-Unis, soit quatre fois plus que le nombre d'Américains morts lors de la guerre du Vietnam.

## ► Une société américaine profondément divisée

Ces élections présidentielles se déroulent dans une société américaine extrêmement divisée : opposition entre ruraux et citadins, entre climatocceptiques et défenseurs de l'environnement, entre réfractaires au port du masque et aux mesures de confinement dans le cadre de la crise de Covid-19 et ceux qui les souhaitent. Les premiers, partisans de Donald Trump, sont aussi ceux qui sont les plus sensibles aux théories du complot et adeptes des « faits alternatifs » développés à la Maison-Blanche. Le *Washington Post* a comptabilisé plus de 20 000 mensonges prononcés par le président américain entre sa prise de fonction et le mois d'août 2020.

Cette division de la société américaine a été encore accentuée ces derniers mois par le mouvement « *Black Lives Matter* », mais aussi par la question environnementale et notamment les gigantesques incendies qui ont touché la Californie au cours de l'été 2020. Ce sont donc deux visions opposées des États-Unis qui s'affrontent et qui semblent ne rien avoir en commun. Cela s'est incarné de manière magistrale lors du premier « débat » entre Joe Biden et Donald Trump le 29 septembre 2020, débat qualifié dans la presse américaine de « cauchemar électoral », les deux candidats n'ayant pratiquement rien exposé de leurs programmes, mais s'étant invectivés tout au long de l'exercice.

La situation sanitaire particulière conduit aussi les électeurs américains à avoir recours au vote par correspondance. 100 millions d'électeurs ont voté par correspondance, ce qui pose des problèmes logistiques pour leur comptabilisation et la vérification de la signature de l'électeur alors qu'aux États-Unis une grande part de la population est dépourvue de papiers d'identité. Les résultats définitifs ont été proclamés le 7 novembre, soit 4 jours après

l'élection, lorsque les bulletins ont été dépouillés dans l'État clef de Pennsylvanie. Joe Biden est alors déclaré vainqueur. Donald Trump a encouragé ses électeurs à voter deux fois, ce qui est contraire à la Constitution, en votant par correspondance et en se déplaçant le jour de l'élection. Théoriquement, seul le vote le jour J doit alors être comptabilisé, mais cela risque d'entraîner une embolie du système. Or le candidat républicain a aussi indiqué qu'il serait forcément vainqueur au soir du 3 novembre et que, dans le cas contraire, cela signifierait que l'élection n'était pas fiable et que les démocrates lui auraient « volé » sa victoire. Le 11 novembre, Donald Trump n'a toujours pas reconnu sa défaite et a engagé des procédures judiciaires pour un recomptage des voix dans plusieurs États. Pour Thanksgiving, fin novembre 2020, Trump affirmait cependant qu'il reconnaîtrait sa défaite si le collège des grands électeurs confirmait la victoire de Joe Biden.

### Joe Biden, 46<sup>e</sup> président des États-Unis, et Kamala Harris, vice-présidente



© AP Photo/Carolyn Kaster/Sipa Press.

Les experts craignent une éruption de violences notamment du fait de l'augmentation massive de la vente d'armes en 2020. Le slogan de campagne de Donald Trump est « *law and order* », comme Richard Nixon en 1968. Ce slogan, très clivant, a pour objectif de stigmatiser la population noire responsable, selon le candidat républicain, des violences et des pillages lors de manifestations antiracistes et contre les violences policières. Il s'agissait pour le locataire de la Maison-Blanche d'attiser la peur notamment chez les habitants des banlieues.

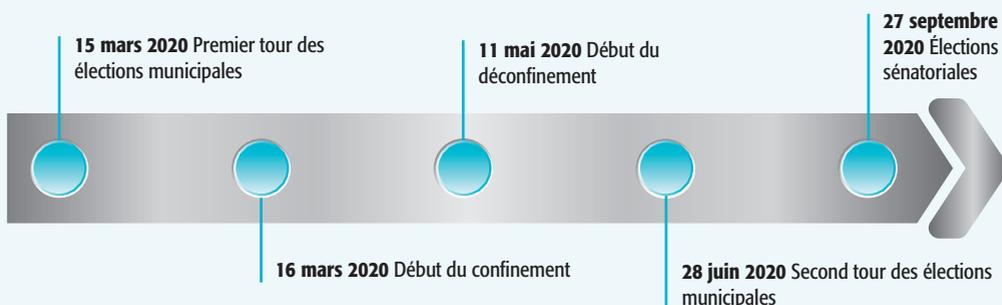
La fin de la campagne est aussi marquée par la désignation controversée à moins de 40 jours de l'élection d'Amy Coney Barrett, 48 ans, juriste conservatrice et catholique, pour remplacer Ruth Bader Ginsburg, juge progressiste qui vient de mourir, à la Cour suprême. Ce choix fait basculer l'institution dans le camp conservateur, d'autant que c'est le troisième juge que Donald Trump a eu à nommer. Beaucoup d'Américains considéraient que cette nomination aurait dû attendre l'élection du nouveau président.



# Les élections municipales en France, une vague verte ?

par Ludovic Sot

Les élections municipales qui se sont déroulées en France en 2020 ont été marquées par le report du second tour du fait du confinement lié à la crise sanitaire mais aussi, politiquement, par l'échec du parti présidentiel, la poussée des écologistes et une très forte abstention.



## ► Des élections dans un contexte sanitaire inédit

Le premier tour des élections a eu lieu le 15 mars 2020 alors que quelques jours auparavant le président de la République annonçait que la France serait confinée à partir du 16. Beaucoup de voix s'étaient alors élevées pour demander un report du scrutin. Le deuxième tour a, quant à lui, été reporté mais le gouvernement a longtemps hésité entre le placer avant l'été, en septembre, ou même en 2021. Cette dernière solution aurait conduit à l'annulation du premier tour dans toutes les communes dans lesquelles un deuxième tour était nécessaire.

Cette incertitude sur les dates a conduit à une campagne d'entre-deux-tours complexe. Sa durée, d'abord, a été inhabituelle. Ensuite, les équipes sortantes ont dû en parallèle gérer la crise sanitaire. Enfin, cette crise a demandé aux candidats de réfléchir à de nouveaux moyens de campagne : pas de grands rassemblements dans des salles, porte-à-porte limité, réticence des électeurs à prendre des tracts qui leur étaient distribués par peur d'une contamination. Plusieurs candidats ont privilégié la campagne virtuelle *via* des réunions en ligne, des directs sur les réseaux sociaux, etc. Si cette manière de faire est innovante, elle ne permet pas néanmoins de toucher toute la population, et notamment celle qui se désintéresse de la politique.

## ► Une abstention record

Organisées tous les 6 ans, les élections municipales sont traditionnellement celles, avec les présidentielles, auxquelles les électeurs participent le plus. Pourtant, cette année, du fait de la situation sanitaire mais aussi d'une défiance grandissante vis-à-vis de la classe politique, l'abstention a été très importante. Six Français sur dix n'ont pas voté, et si l'on ajoute les citoyens non inscrits sur les listes électorales, ce sont les trois quarts des électeurs qui ne se sont pas déplacés. Le record de 2014 a été battu de 20 points. Jean-Luc Mélenchon, dirigeant de la France insoumise, qualifie cette situation inédite d'« *insurrection froide* ».

Cette défiance est particulièrement perceptible chez les jeunes et dans les classes populaires. Un autre élément peut être avancé, en dehors de la crise sanitaire qui a découragé les plus de 60 ans à aller voter, c'est le fait que les programmes proposés étaient finalement peu clivants et sans grandes différences entre eux.

De plus, se pose un problème de légitimité pour les élus. Presque tous les maires de grande métropole ont été désignés par moins de 10 % de la population ; dans certains cas, c'est même moins de 5 % des électeurs. Les partis politiques s'interrogent peu aujourd'hui sur les solutions à trouver pour ramener les électeurs aux urnes. Dans la commune de Malville en Loire-Atlantique, l'élection au premier tour, le 15 mars, a été annulée car la liste qui avait obtenu la majorité absolue ne l'avait que de 3 voix et le tribunal administratif de Nantes a estimé que cet écart était insuffisant et que beaucoup d'électeurs ne s'étaient pas déplacés en raison de la situation sanitaire liée à la crise de Covid-19.

## ► Une victoire pour les écologistes, un revers pour La République en Marche (LREM)

Ces élections sont marquées par la défaite de LREM qui paye son faible ancrage local, mais aussi son message politique peu clair, entre gauche et droite. La seule grande ville à avoir un maire LREM est Le Havre, mais Édouard Philippe était déjà maire de la ville, avant d'être Premier ministre, et il est reconnu comme personnalité politique préférée des Français selon le baromètre Elabe pour *Les Echos*. Les villes de Strasbourg, Lyon, Poitiers, Tours, Bordeaux et Marseille sont désormais dirigées par des maires Europe Écologie-Les Verts. C'est une très grande avancée pour ce parti. Cela s'explique par plusieurs facteurs : l'importance accordée par de plus en plus de Français aux enjeux climatiques mais aussi la volonté de plusieurs de ces maires de faire de la politique autrement, en rassemblant des acteurs de la société civile, en développant la coconstruction et la consultation des habitants en amont des projets. Ces nouveaux maires sont souvent peu connus mais ont été soutenus par des mouvements bien plus larges que leur parti d'origine. C'est le cas de Michèle Rubirola à Marseille qui a fait tomber la mairie de Jean-Claude Gaudin, maire LR depuis 1995 qui ne se représentait pas. Elle a été soutenue par le « Printemps marseillais », dont elle était tête de liste, et son électorat est, comme à Lyon ou Bordeaux, plutôt issu d'une « classe moyenne et supérieure éduquée ». Il s'agit aussi d'un rejet de l'équipe sortante, notamment du fait du scandale de l'habitat indigne

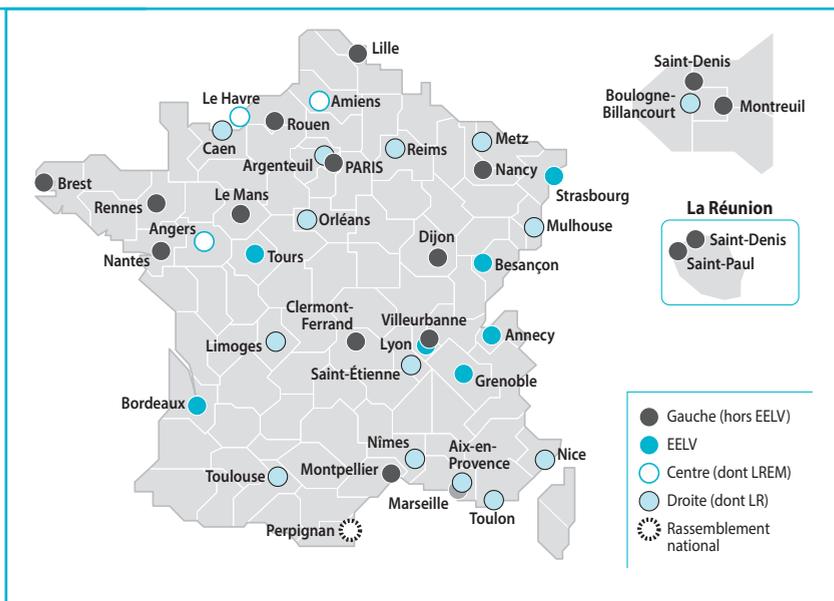
dans la ville après l'accident de la rue d'Aubagne où les effondrements des immeubles ont entraîné la mort de 8 personnes.

Les Républicains, pour leur part, restent majoritaires, si l'on regarde le nombre de conseillers municipaux. Pour autant, à part Toulouse qu'ils ont conservée grâce à une alliance avec La République en Marche, ils ont perdu les grandes métropoles gagnées par les écologistes. Pour le Rassemblement National, ces élections sont un échec qui voit reculer sensiblement leur nombre d'élus locaux, même si Louis Aliot a réussi à prendre la ville de Perpignan mais pas l'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole.

Le Parti socialiste a sauvé ses bastions comme Lille, Paris, Nantes ou Rennes et a perdu Poitiers au profit d'Europe Écologie-Les Verts. Ces élections ont montré, à nouveau, aux forces de gauche qu'elles pouvaient l'emporter lorsqu'elles étaient unies comme à Montpellier. À Paris, Anne Hidalgo, alliée avec Europe Écologie-Les Verts au second tour, l'a emporté contre Rachida Dati (LR) et Agnès Buzyn (LREM). Cette dernière avait dû quitter son poste de ministre de la Santé pour reprendre la bataille pour Paris après le retrait du candidat Benjamin Griveaux.

Malgré la loi sur la parité en politique votée en 2000, seuls 17 % des maires de France sont des femmes. Toutefois dans les conseils municipaux, la parité est la règle, y compris dans la distribution des postes d'adjointes ou adjoints au maire.

## Résultats des élections municipales 2020 dans les villes de plus de 100 000 habitants



Source : ministère de l'Intérieur, 29 juin 2020.

## ► Les conséquences des élections

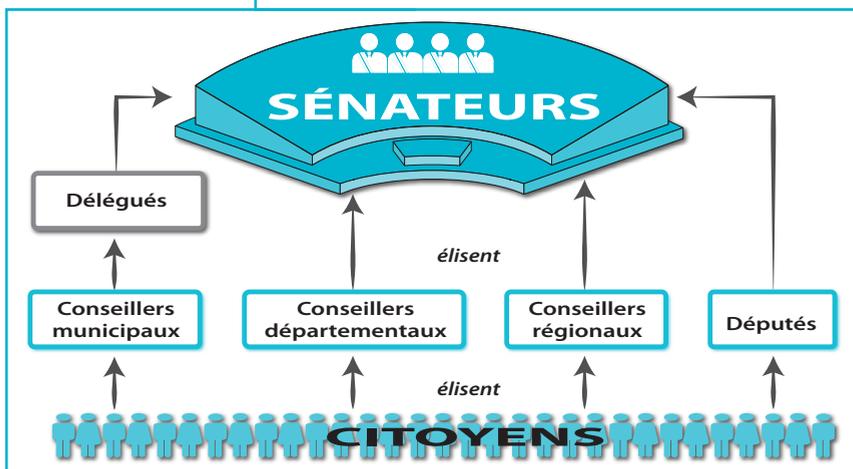
À l'issue du second tour, les premières mesures prises par les nouveaux élus sont regardées comme témoignant de la direction de leur mandature. Ainsi, les nouveaux maires écologistes veulent reverdir les villes en végétalisant les cours d'écoles ou en créant des forêts urbaines. À Strasbourg, la maire Jeanne Barseghian a déclaré « l'état d'urgence climatique » pour sa ville et a fait installer pour l'été des plantes en pot et des toiles d'ombrage afin d'apporter un peu de fraîcheur.

Après avoir conservé son fauteuil de maire du Havre, Édouard Philippe remet la démission de son gouvernement, le 3 juillet, au président de la République qui choisit Jean Castex comme nouveau Premier ministre.

Ces élections municipales ont aussi des conséquences à d'autres échelons institutionnels. En effet, en même temps que l'élection des conseillers municipaux, étaient élus les conseillers communautaires c'est-à-dire ceux qui vont représenter la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : syndicats de communes, communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, syndicats d'agglomérations nouvelles ou territoires. Cet échelon intercommunal joue un rôle important dans la vie quotidienne prenant en charge souvent les structures artistiques, les équipements sportifs ou le ramassage des ordures. Or, si pour les élections municipales, la parité femme homme doit être strictement respectée, ce n'est pas le cas dans ces EPCI dont seulement 12 % sont présidés par des femmes.

Le 27 septembre 2020 ont eu lieu les élections sénatoriales. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans et seuls sont appelés à voter tous les grands électeurs c'est-à-dire les maires et conseillers municipaux notamment. Or, ces élections sénatoriales ont, sans surprise, reconduit une majorité de droite au Palais du Luxembourg mais aussi souligné l'absence d'ancrage local de La République en Marche.

### Qui élit les sénateurs ?

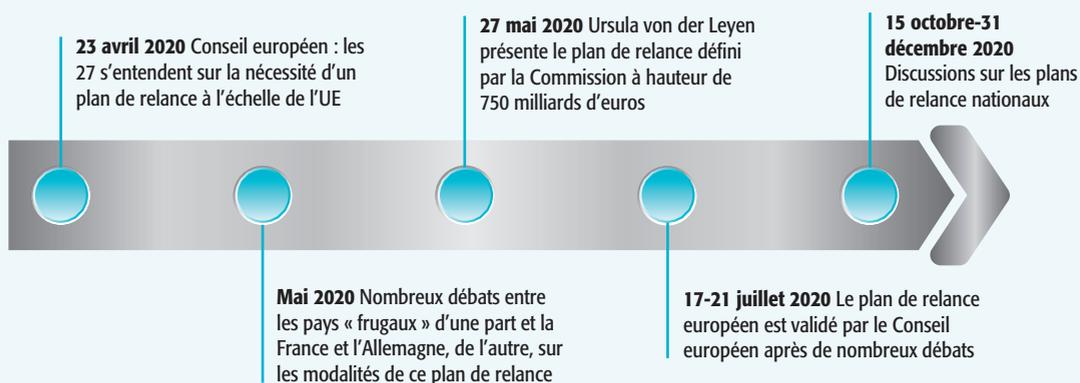




# Le plan de relance européen : une occasion de relancer l'Union européenne ?

par Jérôme Calauzènes

**P**roposé par la Commission européenne, présidée par Ursula von der Leyen, le 27 mai 2020, le plan de relance européen, nommé Next Generation EU, a été adopté à l'issue d'un Conseil européen le 21 juillet 2020. D'un montant de 750 milliards d'euros, visant à répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise du coronavirus, il témoigne d'une volonté d'approfondissement de l'Union européenne, mais aussi de divisions importantes.



## ► Un plan de relance exceptionnel, mais difficilement négocié

Lors de la réunion du Conseil européen le 23 avril 2020, les 27 États de l'Union européenne (UE) se sont entendus sur la nécessité d'adopter un vaste plan de relance économique pour remédier à la crise liée au coronavirus. La Commission européenne a été chargée d'en élaborer les modalités, qui ont été présentées au Parlement européen par Ursula von der Leyen le 27 mai.

L'unanimité des 27 États membres étant requise pour l'adoption d'un fonds de relance et du budget pluriannuel, les négociations ont vu apparaître deux approches très différentes entre les « pays frugaux », plutôt hostiles aux subventions et à la mutualisation des dettes, et les autres, favorables à ce plan.

# ACTUALITÉ 2020-2021

Pour réussir vos écrits et vos oraux 2021

La Covid-19, les élections américaines, le mouvement *Black Lives Matter*, la Convention citoyenne pour le climat... Retrouvez **TOUS LES ÉVÉNEMENTS INCONTOURNABLES** de l'année 2020 en France, en Europe et à l'international :



**50 SYNTHÈSES CLÉS** pour bien comprendre l'actualité



**400 FAITS, DATES ET CHIFFRES MARQUANTS** pour devenir incollable



**140 CHRONOLOGIES, CARTES ET GRAPHIQUES** pour mieux mémoriser



**200 QCM CORRIGÉS** pour vous tester et réviser



**10 CLASSEMENTS** et **30 CITATIONS** à retenir en 2020

**OFFERT  
EN LIGNE**

Toute  
l'actualité 2021  
mois par mois

+ 200 QCM  
interactifs

## TOUS LES GRANDS THÈMES



**Économie et politique**



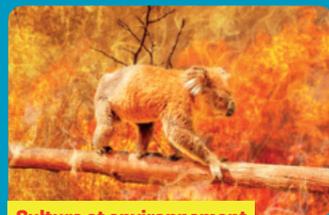
**Géopolitique**



**Droit et société**



**Entreprises et monde du travail**



**Culture et environnement**

- ▶ Bacheliers préparant leur entrée dans le supérieur
- ▶ Concours d'entrée en écoles de journalisme, de management et à Sciences Po
- ▶ Étudiants en prépas (scientifiques, commerciales et littéraires)
- ▶ Concours de la fonction publique de catégories A et B
- ▶ Concours paramédicaux et sociaux
- ▶ Université : économie, gestion, droit, sciences humaines et sociales
- ▶ BTS

ISBN : 978-2-311-21086-6

